

Le président du tribunal administratif de Marseille

VU le code de justice administrative, notamment l'article L.511-2 ;

DECIDE

Article 1er : Sont désignés pour exercer les fonctions de juge des référés prévues au livre V du code de justice administrative les magistrats dont les noms suivent :

Premier Vice-Président

M. Thierry VANHULLEBUS

Présidents de chambre

1. M. Jean-Baptiste BROSSIER
2. Mme Isabelle HOGEDÉZ
3. Mme Marie-Laure HAMELINE
4. Mme Frédérique SIMON
5. Mme Karine JORDA-LECROQ
6. M. Frédéric SALVAGE DE LANFRANCHI
7. M. Gilles FEDI
8. Mme Micheline LOPA-DUFRENOT
9. M. Pierre-Yves GONNEAU
10. M. Jean-Laurent PECCHIOLI

Premiers Conseillers

1. M. Jean-Marie ARGOUD
2. Mme Frédérique GASPARD-TRUC
3. Mme Amélie LOURTET
4. Mme Fleur GIOCANTI
5. Mme Sandrine CASELLES
6. Mme Florence NOIRE
7. M. Mathieu BOIDE
8. M. Frédéric GARRON
9. M. Pascal PEYROT
10. Mme Florence LE MESTRIC
11. Mme Célie SIMERAY
12. M. Cédric JUSTE
13. Mme Elisa FABRE
14. Mme Anne NIQUET
15. M. Laurent SECCHI
16. Mme Clotilde HETIER-NOEL
17. Mme Julie OLLIVAUX
18. Mme Eva DEVICTOR
19. Mme Catherine CHARBIT
20. Mme Hélène FOREST

21. M. Gautier TREBUCHET
22. Mme Chloé CHARPY
23. Mme Claire ARNIAUD
24. Mme Hélène PILIDJIAN
25. Mme Audrey HOUVET
26. M. Pierre-Yves CABAL

Article 2 : La présente décision sera notifiée aux magistrats désignés, au greffier en chef et aux greffiers de chambre.

Marseille, le 1^{er} janvier 2025

Signé

Thierry TROTTIER